

Image not found or type unknown



Voyager avec récépissé 1er demande

Par **sylvyo**, le **13/04/2016** à **23:13**

bonjour, mon nom est sylvain, j'ai 18 ans et je suis en terminale en Guyane. Suite à une demande d'un 1er titre de séjour, j'ai reçu un récépissé et je voulais savoir si je pouvais me rendre en Métropole pour poursuivre mes études ? En effet, il se trouve que les filières (bts, prépas, dut, iut) dans lesquelles je peux poursuivre mes études n'existent pas en Guyane. Aidez moi s'il vous plait. Merci.